

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
Trophée des Clubs Jean-Pierre JACOT
Règlement Officiel

Article 1 – Objet du trophée

Le **Trophée des Clubs Jean-Pierre Jacot** récompense le club totalisant le meilleur cumul de points entre :

- **La Coupe des Yvelines Adultes ;**
- **Le Championnat des Yvelines Jeunes.**

Article 2 – Attribution des points

- Les points pris en compte pour chaque club sont ceux obtenus lors des deux compétitions citées.
- **La répartition des points sera précisée dans le règlement spécifique de chaque compétition** (Coupe des Yvelines Adultes et Championnat des Yvelines Jeunes).
- Pour les joueurs appartenant aux catégories **Minimes, Cadets et Juniors**, s'ils participent à **la Coupe des Yvelines Adultes et au Championnat des Yvelines Jeunes, seuls les points obtenus au Championnat des Yvelines Jeunes seront retenus** pour le calcul du classement du Trophée Jacquot.

Article 3 – Déroulement

- L'ordre dans lequel les compétitions sont disputées (Coupe ou Championnat) n'influe pas sur le calcul final.
- À l'issue de la compétition se jouant en dernier, le cumul final des points sera établi.

Article 4 – Remise du Trophée

- Le club ayant obtenu le plus grand nombre de points cumulés se verra attribuer le **Trophée des Clubs Jean-Pierre Jacot** lors de la cérémonie de clôture de la dernière compétition disputée.

Article 5 – Cas d'égalité

En cas d'égalité parfaite de points entre deux clubs, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. À défaut, le club ayant engagé le plus grand nombre de participants sur l'ensemble des deux compétitions.

Article 6 – Dispositions finales

- Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par le comité d'organisation des compétitions du Comité Départemental des Yvelines.

Document approuvé par le Comité Départemental des Yvelines

Version : 1.0
